

## **La maltraitance doit déjà être dénoncée par les vétérinaires dans onze Etats D'Amérique**

**Les vétérinaires néozélandais sont en faveur d'une déclaration obligatoire\***

**Il faut que les vétérinaires français soient formés pour reconnaître les signes de maltraitance et aies l'obligation de dénoncer les auteurs de ces tyrannies**

La maltraitance animale est souvent associée à des violences envers les personnes. De nombreux criminels ont maltraité des animaux dans leur enfance. Une étude réalisée auprès de vétérinaire néozélandais, régulièrement confrontés à des mauvais traitements, montre qu'ils sont en majorité favorables à leur déclaration aux autorités.

### *Les animaux maltraités sont souvent médicalisés*

Le lien entre les maltraitements envers les animaux et celles envers les humains, en particulier les enfants, est établi par de nombreuses études. Une enquête américaine montrait déjà en 1983 que dans 88 % des cas de maltraitance infantile, l'animal de la maison est maltraité. Le lien existe aussi pour les violences conjugales.

Les mauvais traitements sur les animaux infligés par des enfants sont corrélés à un futur comportement violent. 36 % des auteurs de violences sexuelles ont maltraité des animaux dans leur enfance, de même que de nombreux tueurs en série.

Les vétérinaires sont bien placés pour constater les mauvais traitements car les animaux maltraités sont souvent médicalisés, mais ils sont tenus au secret professionnel.

### *Pas assez formés pour reconnaître les mauvais traitements*

Selon une étude américaine, seuls 8 % des vétérinaires estiment qu'ils sont formés pour reconnaître les maltraitements ; très peu connaissent leurs droits et leurs devoirs.

Des chercheurs ont analysé les réponses à un questionnaire rempli par 400 vétérinaires néozélandais\*.

63 % des vétérinaires ont constaté au moins un cas de maltraitance dans les 5 ans précédant l'enquête. 9 % disent en observer au moins à quatre reprises chaque année.

49 % des animaux maltraités sont amenés chez le vétérinaire par leur propriétaire, 33 % par des acteurs de la protection animale et 18 % par des tierces personnes. Il s'agit surtout de chiens (64 %), de chats (19 %), de bovins (12 %) et de chevaux (4 %).

### *Lésions de la tête, fractures, mutilations, empoisonnement...*

Parmi les principales lésions observées, les vétérinaires citent des lésions de la tête dues à un objet contondant (48 % des cas), un coup de pied ou une projection sur un mur (25 %). 58 % des lésions des oreilles sont dues à une mutilation volontaire, 70 % des fractures dentaires et 37 % des fractures des membres, à des coups. Les lésions de la queue sont dues à une fracture infligée volontairement chez 69 % des animaux.

Les lacérations sont attribuées à des tirs par arme à feu (19 %), des armes blanches (19 %), des combats de chiens (25 %). Les mutilations sexuelles résultent de tentatives de castration ou de pratiques zoophiles. Les lésions de friction sont généralement dues à la traction de l'animal par un véhicule. Les vétérinaires néozélandais ont aussi vu des empoisonnements volontaires, des chiots ébouillantés, l'ingestion forcée de verre pilé, des brûlures...

Les maltraitances psychologiques sont bien plus difficiles à objectiver. C'est par exemple le cas d'animaux terrorisés par leur propriétaire

#### Sources

\*Williams (VM) : Animal abuse and family violence : survey of the recognition of animal abuse by veterinarians in New Zealand and their understanding of the correlation between animal abuse and human violence. New Zealand Veterinary Journal. 2008. Vol 56, N°1, p 21-28.

[http://www.animaux-familiers.org/animal\\_en\\_danger/defouloir/vetos\\_neozelandais.html](http://www.animaux-familiers.org/animal_en_danger/defouloir/vetos_neozelandais.html)